

AFFAIRE N° 1. - Démission de M. Lucien CADET comme Adjoint au Maire de la Commune de Saint-Denis

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, avant son départ, j'ai eu plusieurs entretiens avec notre collègue, M. Lucien CADET, 5ème Adjoint, qui m'avait fait part de son intention de démissionner de son poste d'Adjoint. Je lui avais demandé d'attendre jusqu'au moment de son départ pour Paris qui lui a fait obligation de me remettre sa lettre de démission et ces jours derniers il m'a adressé la lettre que voici:

" Monsieur le Maire,

"

" J'ai le regret de vous confirmer les entretiens que j'ai
" eus avec vous, au cours desquels je vous ai exposé les raisons
" qui m'obligent à vous prier de bien vouloir accepter ma démis-
" sion du poste d'Adjoint que vous m'avez confié l'année dernière.

"

" Je ne peux exercer ces fonctions durant mon absence
" du Département dont je ne peux préciser la durée. Il convient
" donc qu'un autre membre du Conseil Municipal puisse les assu-
" mer officiellement.

"

" Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de
" mes sentiments respectueux et dévoués./."

"

"

Signé: L. CADET.

Entièrement d'accord avec M. CADET j'ai transmis sa lettre à M. le Préfet accompagnée des commentaires suivants:

" Monsieur le Préfet,

"

" J'ai l'honneur de vous adresser la lettre de démis-
" sion comme Adjoint (Cinquième) de M. Lucien CADET et de
" vous prier, en son nom, de bien vouloir l'accepter.

"

"

" M. CADET se trouve désormais dans l'impossibilité
" pour des raisons personnelles, d'assumer les charges de cette
" fonction et de plus il sera absent du Département pendant plu-
" sieurs mois.

"

" Je ne peux que souscrire à sa demande qui, je le sais,
" est en outre fortement motivée.

"

" Mais je tiens à cette occasion à reconnaître les services
" qu'il a rendus à ce poste pendant près de cinq ans, du moins
" reste-t-il au Conseil Municipal auquel il apportera, comme par le
" passé, sa collaboration comme il continuera à être à mes côtés.

"

" Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de
" mes sentiments dévoués./."

"

"

Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Je tiens, Mesdames et Messieurs, en vous faisant part de cette décision, à vous dire combien, personnellement, j'ai regretté cette démission car depuis qu'il est au Conseil Municipal, M. CADET a été pour moi un Conseiller fidèle et comme Adjoint il a représenté le Maire dans beaucoup de circonstances et parfois difficiles. Cependant, je ne pouvais que souscrire à ses désirs et accepter les raisons qu'il m'a données.

En conséquence, Monsieur le Préfet ayant accepté la démission de M. CADET, Adjoint, nous devons constater, Mesdames et Messieurs, la promotion du Premier Adjoint Supplémentaire, M. Francis BEDIER au rang de Cinquième Adjoint. C'est l'application même de la loi. Par ce fait, les deux autres Adjoints Supplémentaires, M. Joseph DIJOUX qui était Deuxième Adjoint Supplémentaire est élevé au rang de Premier Adjoint Supplémentaire et M. André CHEVASSUS qui était Troisième Adjoint Supplémentaire est élevé au rang de Deuxième Adjoint Supplémentaire.

Bien entendu je félicite notre ami Francis BEDIER et je lui adresse les souhaits de bienvenue et d'accueil parmi mes collaborateurs les plus directs (Applaudissements).

Mesdames et Messieurs, vous avez donc une décision à prendre celle de savoir si le Conseil Municipal se contentera de deux Adjoints Supplémentaires ou si le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un Troisième Adjoint Supplémentaire.

Je mets la proposition aux voix.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Nous allons donc procéder, par vote secret, à l'élection d'un Troisième Adjoint Supplémentaire. Quelqu'un est-il candidat?

M. EVAN. - Je ne suis pas candidat. Je regrette simplement ceci c'est que M. CADET n'ait pas communiqué aux membres du Conseil Municipal sa décision.

D'autre part, je propose M. Maxime RIVIERE au poste de 3ème Adjoint Supplémentaire.

M. RIVIERE. - Je regrette, mon collègue, je ne suis pas candidat.

Le MAIRE. - Il n'est pas coutumier qu'un Conseiller Municipal si donne sa démission avertisse le Conseil Municipal. La règle est que le conseiller avertisse le Maire, ce qui a été fait. Je crois, au surplus que M. CADET a mis un certain nombre d'entre vous au courant de sa décision.

Mesdames et Messieurs, M. MONDON, Adjoint Spécial de la Montagne, m'a déjà fait connaître son intention d'être candidat au poste de Troisième Adjoint Supplémentaire. Y a-t-il une autre candidature? Personne? Le scrutin est ouvert.

M. Gérard LAURET, le plus jeune Conseiller présent, est désigné pour procéder au dépouillement.

Le scrutin a donné le résultat suivant:

- Nombre de votants 29
- Suffrages exprimés 27
- Bulletins Blancs 2
- Absentation 1

M. Claude MONDON est proclamé élu TROISIEME ADJOINT SUPPLEMENTAIRE de la Commune de Saint-Denis (Applaudissements).